



AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR
L'ANNÉE 2020**

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Le rôle de perception des taxes pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2020 a été complété conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et est déposé à mon bureau de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Prenez en outre avis que l'envoi des comptes de taxes aura lieu dans les délais impartis par la Loi.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 12 décembre 2019.

Roger Robitaille, B.Sc., CPA, CGA, OMA
Directeur général adjoint - performance organisationnelle,
directeur des finances, des approvisionnements et des technologies de
l'information et trésorier